

2021-2850  
2022-03-16

QUALITÉ TECHNIQUE  
IMIPROTHRIN

Liquide

**AVERTISSEMENT**



**POISON**

Sensibilisant cutané potentiel

POUR LA FABRICATION SEULEMENT

N° D'ENREGISTREMENT 27377 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ**

PRINCIPE

ACTIF

Imiprothrine.....92,2 %

Contenu net.....Fourni dans des fûts en fer de 20L ou 1L

SUMITOMO CHEMICAL CO., LTD

7-1, Nihonbashi 2-chome,  
Chuo-ku, Tokyo 103-6020

Agent Canadien:

Valent Canada, Inc.

201-230 Hanlon Creek Blvd Guelph, Ontario N1C 0A1

Information sur le produit: (519) 767-9262

**PRÉCAUTIONS :**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Nocif en cas d'absorption par la peau ou les yeux. Peut causer une irritation des yeux. Ne pas respirer les vapeurs et éviter de tout contact avec la peau ou les yeux. Porter des vêtements de protection et des gants de caoutchouc. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Toute personne manipulant ce produit doit se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

MODE D'EMPLOI : Ne doit être utilisé que dans la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS : Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi que le numéro d'homologation du produit antiparasitaire au moment de consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Demander à la personne de siroter un verre d'eau si elle est

2021-2850  
2022-03-16

capable d'avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence de bouche à bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant, après les cinq premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2021-2850  
2022-03-16

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2021-2850  
2022-03-16

**MISES EN GARDES ENVIRONNEMENTALES : TOXIQUE** pour les organismes aquatiques. **NE PAS** laisser les effluents contenant ce produit s'écouler dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau. **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Traiter selon les symptômes

**ENTREPOSAGE** : Conserver le produit dans son contenant d'origine pendant l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des semences, de la nourriture pour animaux, des engrais ou de tout autre pesticide. Tenir à l'écart du feu, des flammes nues ou de toute autre source de chaleur.

**ÉLIMINATION :**

Les fabricants de ce produit au Canada doivent éliminer les principes actifs superflus et les contenants en conformité avec la réglementation municipale ou provinciale. Pour obtenir des renseignements sur le nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire ne doit être utilisé que conformément aux instructions portées sur l'étiquette. En vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'utilisation de ce produit d'une manière non conforme aux instructions figurant sur l'étiquette constitue une infraction.